

permettant l'intervention d'artistes ou d'artisans au musée, afin de développer la connaissance patrimoniale via la pratique artistique dans le cadre d'activités scolaires et extra-scolaires.

Afin de permettre la mise en œuvre de ce programme au sein du musée municipal, Madame le Maire propose au conseil municipal de solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, Appel à projet « C'est mon Patrimoine », pour l'année 2023, une subvention d'un montant de 3 000 € (trois mille euros).

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
A L'UNANIMITE**

CONSIDERE que les activités du service des publics du musée répondent bien à l'obligation fixée par la Loi n° 2002-5 du 4 Janvier 2002 modifiée relative aux musées de France.

CONFIRME, l'importance du développement, au sein du musée municipal, d'un programme d'éducation artistique et culturelle co-construit entre le service patrimoine et musée, le service animation jeunesse et des artistes professionnels, conformément aux orientations nationales.

DIT, que la dépense sera financée par les crédits inscrits au budget de fonctionnement 2023.

AUTORISE, Mme le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches pour solliciter une subvention d'un montant de 3 000 Euros pour la mise en œuvre de ce programme d'éducation artistique et culturelle, auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, Appel à projet « C'est mon Patrimoine ».

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette demande.

POUR EXTRAIT CONFORME

**LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Célia BARBIER**



**LE MAIRE
Véronique ARNAUD-DELOY**